

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215904285-20230411-25\_2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie, procuration à Mme CATTEAUX Annick.

**Absents** : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

### QUESTION N° 25/2023

#### AVANCE SUR SUBVENTION 2023 A L'HARMONIE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Evelyne LIENARD

En 2022, le conseil municipal a décidé, lors du vote des subventions aux associations, d'accorder une participation financière de 5 100 € à l'Harmonie municipale.

Aujourd'hui, le Président de cette association sollicite une avance de 3 000 € sur sa subvention annuelle, afin de pouvoir maintenir le bon fonctionnement des activités.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider du versement d'une avance de 3 000 € sur la subvention 2023 qui sera accordée à l'Harmonie de Neuville Saint Rémy ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mandater la dépense et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 14 avril 2023

Transmise à la Sous-Préfecture le 14 avril 2023

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.

Guy CARRIERE,

Secrétaire de séance.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>